

1986); une attaque contre l'ambassade turque d'Ottawa par des nationalistes arméniens qui a provoqué la mort d'un garde (1985); une prise d'otages au Haut-commissariat des Bahamas à Ottawa (1986); une alerte à la bombe dans le métro de Toronto, et enfin le sabotage du vol 182 de la société Air India, qui a causé la mort de 329 personnes (1985).

Depuis 1987 et bien que le Canada ait été le lieu de quatre événements internationaux qui auraient pu attirer l'attention des terroristes, le nombre d'actes terroristes au Canada ou contre des Canadiens est à la baisse. Toutefois, quelques incidents montrent que nous ne pouvons plus conserver notre optimisme à ce sujet. Ainsi, le rédacteur en chef du *Indo-Canadian Times* de Surrey, en Colombie-Britannique, a été abattu par un extrémiste sikh en août 1988. Lors du prononcé de la sentence, le juge a qualifié l'incident de «geste politique». Deux Canadiens étaient aussi du vol 103 de la Pan Am qui a explosé au-dessus de Lockerbie, en Écosse. Ils constituaient bien sûr d'innocentes victimes d'un attentat qui avait apparemment pour cible les États-Unis. Le détournement d'un autocar survenu le 7 avril dernier est aussi un acte patent de terrorisme, mais auquel la police a vite mis fin. À part cela, on relève de nombreuses provocations (graffiti, actes de vandalisme, bombes incendiaires, etc.) qui se situent à la limite de la dissidence, de la criminalité banale et du terrorisme. Ces gestes ont été attribués à des éléments extrémistes de groupes préoccupés par la question linguistique au Québec, les droits des animaux ou encore la «suprématie blanche».

La diminution évidente des actes de terrorisme au Canada peut être aussi attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment à l'efficacité des services de sécurité, de renseignements et de police au Canada et à l'étranger. Par ailleurs, la protection est meilleure à l'échelle internationale, particulièrement dans les pays industrialisés; d'une part, le terrorisme continue à frapper surtout l'Europe de l'Ouest, parce qu'il y est relativement facile de passer d'un pays à l'autre; d'autre part, il semble dans l'ensemble se déplacer vers les pays sous-développés qui ne disposent pas des ressources requises pour mettre en place des systèmes de sécurité plus perfectionnés; enfin, il faut mentionner les raffinements tactiques de certains groupes qui demeurent actifs au Canada.

Le premier Comité avait été surpris de découvrir lors de ses audiences qu'aucun ministère ou organisme du gouvernement fédéral ne tenait à jour un inventaire exact des actes terroristes, afin d'analyser les tendances dans ce domaine ou d'aider autrement les responsables de la lutte contre le terrorisme. Depuis, le ministère du Solliciteur général a entrepris la compilation d'un tel inventaire à partir de sources publiques. Les résultats ont été présentés au Comité et sont reproduits en partie à l'Annexe A du présent rapport.